

Yannick Botrel



Sénateur des Côtes d'Armor



## Agriculture et agroalimentaire en Bretagne : une période stratégique

La Bretagne a été durement affectée voici quelques mois par la crise subite et violente qui a touché la filière agro-alimentaire. Trois entreprises de ce secteur affaires aux conséquences différentes sont venues rappeler la fragilité de notre modèle d'une part, mais aussi l'importance économique de l'agriculture et des industries d'aval dans notre région. A cette situation, et à l'inquiétude légitime qu'elle a générée, le Gouvernement a réagi en proposant à la Bretagne un pacte d'avenir : démarche originale justifiée par une situation particulière, mais en aucun cas un traitement de faveur pour notre région comme certains l'ont dit trop rapidement.

Cette crise est intervenue dans un contexte particulier, créé par la réforme de la Politique Agricole Commune suivie de l'examen de la loi d'avenir de l'Agriculture.

S'agissant de la PAC, on peut donner acte au Président de la République de n'avoir pas connu l'échec annoncé.

La France a évité le piège de la convergence, c'est-à-dire un nivellement des aides au plan européen qui nous aurait été particulièrement préjudiciable et d'avoir limité à 2% à la baisse les dotations attribuées à notre agriculture en général. Il s'agit là du meilleur traitement accordé à un pays de l'Union dans le cadre des négociations. On peut donc parler d'un succès même si les filières animales sont encore insuffisamment compensées au titre de la nouvelle PAC. Ce nouveau cadre se met en place alors que de nouvelles échéances se précisent avec la fin programmée des quotas laitiers qui devra être gérée « au millimètre » au regard d'un dérapage possible de la production et donc d'une possible nouvelle crise. Plus que jamais de nouveaux outils de régulation vont s'imposer.

Dans ce contexte, la loi d'Avenir voulue par Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, prend toute son importance. Au terme de l'examen du texte par les députés et en attendant son arrivée au Sénat au mois d'avril, on peut dresser le constat d'étape que le monde agricole a plutôt bien accueilli les mesures proposées.

Le Président de la République a lui aussi fixé le cap, celui d'une agriculture productive, génératrice d'emplois et de richesses, ces perspectives ainsi ouvertes donnent à notre région de nouvelles raisons d'espérer et forte de tous ses atouts de réussir une nouvelle mutation. La vigilance et la mobilisation des bretons et de leurs représentants élus sont les clés de ce challenge.

### Statuts des travailleurs détachés, des avancées

La directive européenne sur les travailleurs détachés était mercredi 11 décembre, dans l'hémicycle du Sénat, au cœur du débat préalable au prochain Conseil européen. Durant la législature, en tant que parlementaire, j'avais interpellé à plusieurs reprises le précédent et l'actuel gouvernement sur la préoccupation légitime des entreprises du Bâtiment (CAPEB et Chambres de Métiers en particulier) mais aussi des Industries agro-alimentaires au sujet de l'application de cette directive qui posait de graves problèmes.

Là où la droite n'avait rien tenté, il aura fallu ce lundi 9 décembre à Bruxelles, la volonté politique très ferme de notre pays, pour arracher un accord majoritaire, lors de la réunion des ministres du Travail de l'Union européenne. La détermination de la France, confortée par l'aide de l'Allemagne et le ralliement de la Pologne, s'est révélée décisive face à l'opposition conduite par Le Royaume-Uni et quelques pays.

En renforçant les contrôles, en mettant en cause toute la chaîne de responsabilités, du donneur d'ordre aux sous-traitants, la nouvelle version de la Directive sur les travailleurs détachés devrait permettre de limiter les fraudes et de démanteler les réseaux quasi-mafieux qui ont prospéré sur les failles du règlement. C'est un progrès majeur pour les travailleurs détachés qui seront désormais traités avec davantage de garanties concernant leurs droits, mais c'est aussi une victoire pour les entreprises françaises et leurs emplois qui seront mieux protégés d'une concurrence, libre certes, mais jusque-là entièrement faussée.

Lors de mon intervention de mercredi 11 décembre, j'étais donc heureux de pouvoir exprimer au Ministre Thierry Repentin notre satisfaction devant cette avancée significative obtenue par le Président de la République et son gouvernement. Mais je lui ai indiqué aussi que si le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics qui représente 80% des fraudes est particulièrement concerné par l'accord sur les travailleurs détachés, il est essentiel cependant que celui-ci s'étende désormais à l'ensemble des secteurs de l'Economie.

### Pour une amélioration du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie

A l'occasion de la séance des questions orales du 19 novembre, j'ai attiré l'attention du Ministre de l'Environnement sur les conséquences du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Depuis la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique votée le 13 juillet 2005, la maîtrise et la demande d'énergie s'est affichée comme un axe fort avec notamment la création du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le dispositif des CEE impose aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil, les obligés, un quota d'économie d'énergie à faire réaliser à leurs clients en ayant envers eux un rôle actif et incitatif dans la réalisation d'opérations.

Sur la base d'un référentiel, des travaux éligibles réalisés par les collectivités sur les bâtiments de leur patrimoine permettent de valoriser des économies d'énergies qui peuvent être mesurées et rétribuées. Les collectivités sont très fréquemment sollicitées par des sociétés ayant des contrats avec les obligés pour leur faire bénéficier de primes. En réalité, il s'agit de manière détournée, de collecter les CEE de la collectivité. Or, ces CEE collectés sont généralement valorisés entre 15 et 40% de leur valeur du marché.

Ce défaut d'information et de transparence est préjudiciable aux collectivités, en réduisant de 60% à 85% la capacité d'investissement de la valorisation des CEE dans leur engagement.

A l'occasion du bilan de la première phase de développement des certificats d'énergie qui s'achève fin 2014, le Gouvernement s'est engagé à corriger le déficit d'information en direction des collectivités et à faire évoluer les obligations réglementaires du dispositif.

### Mes interventions en tant que membre de la Commission des finances

#### Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013

A l'occasion de l'audition de Bernard Cazeneuve, Ministre délégué chargé du budget, s'agissant de l'effet de la ré-indexation du barème de l'impôt sur le revenu en 2014 et de la stabilisation de la dette.

#### Mercredi 16 octobre 2013

Lors de la communication faite en faveur d'une réorganisation territoriale de l'Etat, pour demander une amélioration du fonctionnement des DREAL, consultées sur les documents d'urbanisme et qui parfois pénalisent le fonctionnement des collectivités en ralentissant les procédures.

#### Mardi 29 octobre 2013

Au cours de l'examen des rapports portant sur l'économie française pour réaffirmer la nécessité de regrouper les opérateurs et les moyens, actuellement trop dispersés, ce qui trouble les PME qui veulent exporter. En Bretagne, les CCI et l'organisme porté par le conseil régional ont fusionné, ce qui a amélioré le service rendu aux entreprises exportatrices.

#### Mardi 29 octobre 2013

A l'occasion de l'examen du rapport « Administration générale et territoriale de l'Etat », pour expliquer que, au sein des préfectures et sous-préfecture, le décalage entre les 1,2 % d'augmentation des dépenses de personnel et la suppression de 550 emplois temps plein est lié au glissement vieillissement technicité des agents.

#### Mercredi 30 octobre 2013

Sur la mission « Immigration, asile et intégration » - au sujet de l'allocation temporaire d'attente (ATA) en proposant de renforcer les moyens humains pour traiter plus rapidement les dossiers. Ce qui aurait sans doute pour effet de raccourcir la durée de versement de l'allocation.

---

### Des ajustements pertinents pour la Cotisation Foncière des Entreprises

Avec l'annonce du Pacte de confiance le 16 juillet dernier, le Gouvernement a poursuivi plusieurs objectifs, en particulier celui de protéger les « petits » contribuables de niveaux d'imposition sans rapport avec le chiffre d'affaires dégagé ; et celui de renforcer la progressivité du dispositif de la cotisation minimum à la CFE.

Rappelons qu'en 2012, 2,6 millions d'entreprises étaient à la cotisation minimum à la CFE, sur un total de 4 millions assujetties à la CFE. La loi de finances pour 2014 a permis des ajustements de barème de cotisation :

- le barème de la cotisation minimum passe de 3 tranches de chiffre d'affaires à 6, afin notamment de protéger les plus petites entreprises (moins de 100 K€ de chiffre d'affaires) d'une taxation trop forte, et de renforcer la progressivité générale du dispositif
  - les collectivités locales ont pu délibérer jusqu'au 21 janvier 2014, afin de prendre en charge une partie de la cotisation minimum supportée par les entreprises en 2013 et appliquer pour 2014 le système à 6 tranches
  - les délibérations prises pour 2013 restent toutefois valables
  - les pertes financières des collectivités locales sont estimées à 160 M€ pour 2014
  - la fin de l'exonération de cotisation des auto-entrepreneurs est prévue à compter de 2014
-





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

## Mes interventions en tant que membre de la Commission des finances

Mardi 5 novembre 2013

A l'occasion de l'audition de Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, pour préciser que dans la filière avicole, la crise était annoncée, car au moins depuis 2008, les restitutions aux exportations allaient disparaître. Michel Barnier l'avait dit à cette époque. Les industriels n'en ont pas tenu compte et ont pratiqué la fuite en avant, espérant contraindre les pouvoirs publics à les sauver. Certains ont de plus tenté, sans succès, de se diversifier en Amérique du Sud.

Mercredi 13 novembre 2013

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2014, en précisant que l'écotaxe n'a pas eu d'incidence sur l'économie de la Bretagne puisqu'elle n'était pas encore en vigueur : elle n'a été qu'un catalyseur. S'il est vrai que l'on a colporté diverses idées reçues sur cette taxe, il en va de même sur l'économie et l'agroalimentaire en Bretagne. Il y a d'ailleurs non pas un, mais plusieurs modèles bretons, qui devront évoluer. Le transport des marchandises de faible valeur ajoutée pose de réels problèmes. En Bretagne, la production d'animaux vivants et d'aliments pour bétail dégage peu de marge, comme pour le lait, elle pourrait en être exemptée.

Mercredi 14 novembre 2013

En audition pour rappeler que l'absence de salaire minimal en Allemagne crée une distorsion de concurrence, notamment dans les secteurs agricole et agro-alimentaire.

- 1 Inauguration du bourg de Kerpert
- 2 Visite du Sénat par les élus de Plouguiel
- 3 Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du pôle médical intercommunal à Pleumeur-Gautier
- 4 Inauguration école maternelle de Lanvollon
- 5 Captage d'eau « Belle fontaine » à Plouguenast

- 6 Inauguration de la mairie et de la salle polyvalente de Tréméven
- 7 Inauguration de l'extension de l'école de Saint-Clet
- 8 Inauguration du nouveau buste de la Marianne républicaine à Plouha
- 9 Inauguration de la déchetterie du Quillo
- 10 Inauguration du nouveau service de proximité de Saint-Mayeux